



Mardi 4 Octobre 2011

Madame le Recteur de l'Académie de Nice

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Nice

Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Var

13 avenue de l'amiral Collet 83000 Toulon  
06 59 95 68 28  
cgt-educaction83@orange.fr

Madame, Messieurs,

La CGT Educ'Action, en visite d'établissements, a été interpellée par les assistants d'éducation (AED) des EPLE relevant du lycée mutualisateur Jean Moulin de Draguignan.

**Aucun d'entre eux n'a reçu la rémunération du mois de septembre.**

Ils n'ont eu que des informations partielles de leurs chefs d'établissement sur la situation. Le non versement fin septembre des salaires les met dans de graves difficultés financières. Les banques ne prennent pas en considération les difficultés de l'Education Nationale à assurer en temps et en heure les salaires des personnels.

Quelles sont vos propositions pour assurer le versement de leurs traitements, le remboursement des frais bancaires occasionnés par cette faute de l'administration et permettre aux AED d'avoir de quoi vivre durant cette attente d'un versement *sine die* ?

Nous vous demandons donc de débloquer, en urgence, la situation, dans les jours qui viennent, sans attendre la fin du mois d'octobre. Nous serons particulièrement vigilants sur ce point, aussi nous demandons une réunion, dans les plus brefs délais, avec vos services pour connaître le calendrier de règlement de cette question.

A défaut d'une célérité particulière, la CGT Educ'Action, en lien avec son secteur juridique national, invitera les personnels concernés à former devant le tribunal administratif de Nice, un référé provision assorti, au besoin, d'un recours en plein contentieux, régulièrement chiffré, faisant valoir leur préjudice matériel et moral (TA Cergy-Pontoise, 24 avril 2003, n° NE00222, AJFP nov.-déc. 2003, p. 16, CAA Bordeaux, 12 février 1991, n° 89BX01317 mentionné dans les tables du Recueil Lebon).

Veillez agréer Madame, Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux

Pour la CGT Educ'Action du Var  
Valérie Hible  
Secrétaire générale

Copie :

M<sup>mes</sup> et M. Chef d'établissement des lycées et collège sdu Var

M. le Chef d'établissement du lycée J. Moulin

M. le Médiateur de l'académie de Nice